



CODE DE L'ARBITRE

Ratifié par le Conseil d'Administration de la FFVoile du 04 mars 2022

En ma qualité d'**Arbitre de la Fédération Française de Voile**, et dans toutes mes activités d'arbitrage, je m'engage à :

1. Contribuer au développement de l'image de la FFVoile,
2. Respecter et faire respecter les Statuts et tous les Règlements, chartes et prescriptions de la FFVoile, sans restriction ni critique,
3. Ne pas arbitrer d'épreuves non inscrites au calendrier de World Sailing, de la FFVoile, ou non reconnues par cette dernière,
4. Accepter et respecter les désignations effectuées par la CCA ou une CRA,
5. Maintenir et développer mes connaissances, notamment au travers d'actions de formation continue,
6. Ne pas cumuler plusieurs fonctions d'arbitrage sur les épreuves de grade 4 ou supérieur,
7. N'accepter aucune rétribution*, sous quelque forme que ce soit, autre que celle prévue dans le cadre d'une convention d'arbitrage établie entre l'organisateur et la Fédération Française de Voile (ou World Sailing pour les épreuves internationales),
8. Respecter toute réglementation concernant cette rémunération et notamment les charges sociales et fiscales éventuelles, et conformément à la loi, à déclarer à la FFVoile toutes les rémunérations perçues en France dans l'exercice de ma fonction d'arbitre,
9. N'exiger des organisateurs aucune prise en charge supérieure aux normes de la FFVoile,
10. Etre solidaire de toute décision d'arbitrage sans divulguer, même partiellement, la teneur des débats internes de l'équipe arbitrale et d'une façon générale respecter un devoir de réserve dans le cadre de ses fonctions,
11. Avoir, sur les épreuves, en toutes circonstances, un comportement irréprochable envers toutes les parties prenantes,
12. Mener à son terme, pour chaque épreuve, la mission d'arbitrage qui m'a été confiée, quelles que soient les difficultés rencontrées,
13. Répondre dans les délais prescrits à toute sollicitation relative à une procédure d'appel ou de recours faisant suite à une décision d'arbitrage dans laquelle je suis impliqué,
14. Informer préalablement la FFVoile de toute utilisation de ma qualification d'arbitre à l'étranger,
15. Minimiser tout impact environnemental négatif lors de mes missions d'arbitrage y compris mes déplacements.
16. Lutter, par mon action, contre toutes formes de violences, notamment sexuelles, de discrimination ou de harcèlement.

Je soussigné (e)accepte les termes du Code ci-dessus.

Date et signature :

** Par rétribution, on doit comprendre toute somme versée à un arbitre, imputée directement ou indirectement sur le budget de l'épreuve, pour autre chose que le remboursement des frais engagés par cet arbitre dans le cadre de sa mission.*